

## **Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant  
délégation de pouvoir au Président,  
Vu les attestations de l'école doctorale «Sciences pour l'ingénieur : Mécanique, Physique, Micro et  
Nanoélectronique en date du 04 juin 2019 portant sur l'objet de la présente décision,

### **DÉCIDE**

#### **Article 1 :**

Est approuvée l'attribution de prix pour les trois meilleurs posters comme suit :

- 1<sup>er</sup> prix de 300 euros attribué à Monsieur Oleksandr DIMITROV
- 2<sup>ème</sup> prix de 200 euros attribué à Monsieur Benjamin LUCE
- 3<sup>ème</sup> prix de 100 euros attribué à Monsieur Estéban SANCHEZ-ADAIME

#### **Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le  
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 18 juillet 2019

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

